Écrit par ARS Rhône-Alpes
Mercredi, 20 Avril 2011 12:35 -

L'ARS Rhône-Alpes participe à la campagne de labellisation

« 2011, année des patients et de leurs droits »

L'ARS Rhône-Alpes a le plaisir d'annoncer l'ouverture de la campagne de labellisation d'initiatives destinées à faire connaître et à promouvoir les droits des patients.

La création de ce label intervient dans le cadre de l'opération « 2011, Année des patients et de leurs droits » lancée par le ministère de la santé.

Associations, professionnels, établissements, universités et instituts de formation sont invités à soumettre leurs actions et leurs initiatives susceptibles de servir la connaissance, le respect et la promotion des droits des patients.

La démarche est simple : il suffit de se connecter sur le site internet dédié http://www.2011-annee-droits-patients.sante.gouv.fr/, puis de remplir la fiche descriptive en ligne, sous l'onglet « Label ».

Celle-ci sera analysée par l'ARS et la commission spécialisée « Droits des usagers » de la CRSA (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie) et, si elle correspond au cahier des charges, bénéficiera du label, sera exposée sur le site internet national et pourra être présentée lors d'une manifestation régionale en fin d'année.

Les droits des patients et plus largement ceux des usagers des services sanitaires et médicosociaux ont fait de grands progrès ces dernières décennies. Cependant, force est de constater qu’ils demeurent encore trop souvent méconnus des professionnels et des usagers eux-mêmes. Ces droits ne peuvent pas toujours être exercés comme il conviendrait.

L’ARS Rhône-Alpes invite donc toutes celles et tous ceux qui sont attachés à les voir progresser à participer à cette campagne d’attribution du label « 2011, Année des patients et de leurs droits ».